



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Pascal RIDGEN
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
Réf. : PR/

**Monsieur le Maire
de la Commune de
57720 VOLMUNSTER**

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de
l'environnement concernant le rejet de l'eau de
lavage provenant de l'unité de production d'eau
potable de Volmunster**

Metz, le **29 MAI 2015**

**PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**➤ Rejet des eaux de lavage de l'unité de production d'eau potable à
Volmunster dans le cours d'eau du Nesselbach**

Ce dossier a été déposé par : Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Volmunster
Zone Artisanale Voie Romaine
57720 VOLMUNSTER

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2015-00022** en date du 28 avril 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER